



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 164 SP 45

PV de la Commission Sportive du 11.03.2025

Président : M. Didier SCHMINKE

Présents : Madame Florence VIE, Messieurs, Vincent CABIN et Mickaël ROMOJARO

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 18h00

Changements dates, horaires, terrains

Match 53109318 du 15.03.2025 Stade Auxerrois 1 – Appoigny 1 U13 D1

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club du Stade Auxerrois d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 10h00.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 53110111 du 19.04.2025 Sens FC 2 – Champigny 1 U13 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Sens FC de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 26 avril 2025 à 10h00.

Match 53110094 du 22.03.2025 Gâtinais 1 – Cerisiers 1 U13 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Gâtinais FC d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 22 mars 2025 à 10h00.

Match 53110090 du 15.03.2025 Paron 3 – Sens Jeunesse 1 U13 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Sens Jeunesse d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 10h00.

Match 53110134 du 15.03.2025 Joigny 2 – AJ Auxerre 3 U13 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Joigny d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 10h00.

Match 53110135 du 15.03.2025 St Fargeau 1 – Monéteau 1 U13 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de St Fargeau d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 10h00.

Match 53110290 du 15.03.2025 Stade Auxerrois 2 – Varennes 1 U13 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Stade Auxerrois d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 10h00.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 53110293 du 22.03.2025 Ravières 1 – Quarré St Germain 1 U13 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Quarré St Germain d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 22 mars 2025 à 10h00.

Match 53110306 du 19.04.2025 Chablis 1- Ravières 1 U13 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Chablis d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 19 avril 2025 à 10h00.

Match 53110288 du 15.03.2025 Champs sur Yonne 1- Ravières 1 U13 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Champs sur Yonne d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 10h00.

Match 53110419 du 15.03.2025 Sergines 1 – St Sérotin 1 U13 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de St Sérotin d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 10h00.

Match 53110597 du 22.03.2025 Mont saint Sulpice 1 – Entente Florentinoise 2 U13 D3 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Mont Saint Sulpice d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 22 mars 2025 à 10h00.

Monsieur Didier SCMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 53110745 du 21.04.2025 Magny 1 – Champs sur Yonne 2 U13 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Champs sur Yonne de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Le 3 mai étant une journée de Coupe,
- Donne ce match à jouer le 8 mai 2025 à 11h30.



Match 53110748 du 15.03.2025 Asquins Montillot 1 – Magny 1 U13 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club d'Asquins Montillot d'avancer l'heure et de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 10h30 à Vermenton.

Match 53110865 du 15.03.2025 Toucy 1 – Stade Auxerrois 3 U13 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Toucy d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 10h00.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 53111005 du 29.03.2025 Gâtinais 2 – Sens Jeunesse 3 U13 D3 Gp E

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Gâtinais FC d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 29 mars 2025 à 10h00.

Match 53111005 du 15.03.2025 Gâtinais 2 – St Julien Du Sault 1 U13 D3 Gp E

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Gâtinais FC d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 10h00.

Match 53111042 du 15.03.2025 Diges Pourrain 1 – Toucy 2 U13 D3 Gp F

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Diges Pourrain de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 5 avril 2025 à 10h00.

Match 53111201 du 08.03.2025 St Sauveur Mo 1 – Charny 1 U13 D3 Gp F

La commission,

- Prend note de la demande, via Footclubs le 7 mars, du club de Charny de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu que le 19 avril est une journée de championnat,
- Donne ce match à jouer le 21 avril 2025 à 10h00, 1^{ère} date disponible,
- Amende (5.24) de 30€ au club de Charny pour Demande tardive de report en Jeunes (2 jours avant la rencontre- soit après le jeudi midi).

Match 53111980 du 21.04.2025 Auxerre SC 3 – Venoy 1 U13 D3 Gp G

La commission,

- Prend note de la demande, via Footclubs du club de Venoy de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 26 avril 2025 à 10h00.



Match 53112113 du 15.03.2025 Chablis 2- Ravières 2 U13 D3 Gp H

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Chablis d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 10h00.

Match 53112125 du 19.04.2025 Ravières 2 – Chablis 2 U13 D3 Gp H

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Chablis d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 19 avril 2025 à 10h00.

Match 53124970 du 15.03.2025 Aillant 1 – AJ Auxerre 5 U15 U13 F Départemental

La commission,

- Prend note de la demande, via Footclubs du club d'Aillant d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 10h00.

Match 53112917 du 15.03.2025 Sens FC 2 – UF Tonnerrois 1 U15 D1

La commission,

- Prend note de la demande, via Footclubs du club de Sens FC d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 12h30.

Match 53120309 du 15.03.2025 Ravières 1 – Aillant 1 U15 D2

La commission,

- Prend note du courriel du club de Ravières via leur messagerie officielle,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 16h00.

Match 29830649 du 15.03.2025 Joigny 1– Sens FC 2 U18 D1

La commission,

- Prend note de la demande, via Footclubs, du club de Joigny d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 13h30.

Match 29830802 du 15.03.2025 Joigny 2– St Denis Les Sens 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande, via Footclubs, du club de Joigny de décaler l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 16h30.

Match 29831151 du 15.03.2025 Magny/Quarré 1– Héry 1 U18 D2 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel, via leur messagerie officielle, du club de Magny,
- Donne la rencontre à jouer le 15 mars 2025 à 16h00 sur les installations de Quarré les Tombes.

Match 28281430 du 9.03.2025 Sens Jeunesse 1 – Champlost 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Modifie la date la date de la rencontre et donne ce match à jouer le 20 avril 2025 à 15h00,
- Maintient l'amende pour Demande tardive dans la mesure où celle-ci a été faite le 7 mars soit 2 jours avant la date du match (la demande doit être notifiée au plus tard 5 jours avant).



Match 29222950 du 9.03.2025 Vergigny St Flo Port.1 – AFTA 1 Départemental 3 Gp C

La commission,

- Prend note des courriels en date du 8 mars des clubs de Vergigny St Flo Port.1 et de l'AFTA via leurs messageries officielles,
- Donne ce match à jouer le 20 avril 2025 à 15h00,
- Amende (5.22) de 30€ aux clubs de l'AFTA et de Vergigny St Flo Portugais pour Demande tardive de report en Seniors (5 jours avant la rencontre- soit après le mardi 9h00).

Match 28886398 du 9.03.2025 Serein As 1 – Avallon 3 Départemental 3 Gp D

La commission,

- Dans son procès-verbal publié le 7 mars 2025, avait donné la rencontre à jouer sur le terrain de Pontigny compte tenu de l'arrêté municipal sur le terrain de Ligny le Châtel,
- Compte tenu de l'impraticabilité du terrain de Pontigny,
- Prend note des courriels reçus, via leurs adresses officielles, des clubs de Serein AS et Avallon demandant le report de la rencontre
- Donne ce match à jouer le 13 avril 2025 à 15h00,
- Sursoit à l'amende pour Demande tardive dans la mesure où le club n'a été informé du changement que le vendredi 7 mars.

Match 53248497 du 16.03.2025 Stade Auxerrois 3 – Villeneuve 1 Coupe Prével

La commission,

- Prend note du courriel du club du Stade Auxerrois via leur messagerie officielle,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 16 mars 2025 à 12h30 sur le terrain synthétique.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 53248433 du 16.03.2025 Joigny 2 – Fontaine la Gaillarde 1 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Prend note des courriels des clubs de Joigny et Fontaine la Gaillarde via leurs messageries officielles,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 16 mars 2025 à 12h30.

Match 53248434 du 16.03.2025 Sens FC 3 – Mont Saint Sulpice 1 Coupe Prével

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 16 mars 2025 à 12h30.

Arrêté Municipal Commune de Gron

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Gron interdisant l'utilisation du terrain du 6 mars au 13 avril 2025,
- Donne les matchs suivants à jouer sur les installations de Véron :
 - 15/03/2025 : Match U13D2 Gron Véron 2 – Pont sur Yonne 1
 - 16/03/2025 : Match Coupe Prével Gron Véron 1 – Saint Denis Les Sens 1
 - 23/03/2025 : Match D2 Gron Véron 1 – Joigny 2
 - 29/03/2025 : Match U13D2 Gron Véron 1 – Champigny1

Programmation U13 Stade Auxerrois

La commission,

- Prend note du courriel, via leur messagerie officielle, du club du Stade Auxerrois,
- Acte que tous leurs matchs U13 à domicile se joueront à 10h00.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Terrains Club de Varennes

La commission,

- Prend note du courriel, via leur messagerie officielle, du club de Varennes,
- Acte que tous leurs matchs des équipes Seniors B et C se joueront désormais sur les installations de Varennes.

Forfaits

Match 53110744 du 01.03.2025 Courson 1 – Asquins Montillot/Vermenton 1 U13 D3 Gp C

La commission,

- Reprend son PV du 4 mars 2025,
- Annule l'amende de 30€ pour Forfait déclaré jeunes au club de St Clément (amende 6.11),
- Amende de 30€ pour Forfait déclaré jeunes au club d'Asquins Montillot (amende 6.11).

Match 29830701 du 08.03.2025 Courson/Toucy 1 – Aillant 1 U18 D2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Courson, via leur messagerie officielle, en date du 7 mars 2025, indiquant faire forfait pour la rencontre contre Aillant,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Courson/Toucy 1 au bénéfice de l'équipe Aillant 1,
- Score : Courson/Toucy 1 = 0 but, -1 point – Aillant 1 = 3 buts, 3 points,
- Amende de 30€ pour Forfait déclaré jeunes au club de Courson (amende 6.11).

Match 28261909 du 09.03.2025 Paron 2 – Malay Le Grand 1 D1

La commission,

- Prend note du courriel du Responsable technique du club de Paron, en date du 7 mars 2025, indiquant faire forfait pour la rencontre contre Malay Le Grand 1,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Paron 2 au bénéfice de l'équipe Malay Le Grand 1,
- Score : Paron 2 = 0 but, -1 point – Malay Le Grand 1 = 3 buts, 3 points
- Amende de 50€ pour Forfait déclaré seniors au club de Paron (amende 6.10).

Match 53248499 du 16.03.2025 SC Sénonais 1 – Chevannes 1 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Prend note du courriel du club de Chevannes, via leur messagerie officielle, indiquant faire forfait pour la rencontre contre SC Sénonais 1,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Chevannes 1 au bénéfice de l'équipe SC Sénonais 1,
- Score : SC Sénonais 1 = 3 buts – Chevannes 1 = 0 but
- Dit l'équipe SC Sénonais 1 qualifiée,
- Amende de 50€ pour Forfait déclaré seniors au club de Chevannes (amende 6.10).

Match 53248582 du 16.03.2025 St Clément 1 – Cerisiers 1 Coupe de l'Yonne Féminines

La commission,

- Prend note du courriel du club de Cerisiers, via leur messagerie officielle, indiquant faire forfait pour la rencontre contre Saint Clément,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Cerisiers 1 au bénéfice de l'équipe St Clément 1,
- Score : St Clément 1 = 3 buts – Cerisiers 1 = 0 but
- Dit l'équipe St Clément 1 qualifiée,
- Amende de 50€ pour Forfait déclaré seniors au club de Cerisiers (amende 6.10).

Réserves

Match 28280252 du 2/03/2025 Entente Florentinoise 2 – Sens Jeunesse 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réserve d'après match confirmée le 3 mars par courriel via leur adresse officielle du club de Sens Jeunesse,

Réserve d'après match déposée du club de Sens Jeunesse en date du 2 mars 2025 puis envoyée par courriel via l'adresse officielle du club, le 3 mars suite au bug de la FMI et rédigée de la manière suivante : « *Madame, monsieur, À la demande de notre coach Mr lahouri par la présente il souhaite porter réserve concernant la rencontre de dimanche 02/03/2025. Florentinois 2/jeunesse sénonaise 1. En effet nous souhaitons porter réserve sur l'ensemble des joueurs de l'équipe de St florentin, car plusieurs joueurs de l'équipe 1 ont pris part à la rencontre alors que leur équipe 1 jouait pas ce jour. Cette pratique n'est pas équitable pour les adversaires de division inférieure.*

Merci de prendre en compte notre demande pour notre réserve. »

La commission, vu les pièces au dossier,

- Jugeant en premier ressort,
- En application des articles 141 bis, 142, 186 des R.G.,
- Dit la réserve d'après match du club de Sens Jeunesse recevable en la forme, en application du règlement des RG- article 167.2, avec disposition particulière applicable au District : « *Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s) -ci ne joue(ent) pas un match officiel le même jour ou le lendemain. »*
- Laisse la possibilité au club de l'Entente du Florentinois de fournir ses observations sur les faits susmentionnés, et ce pour le **lundi 17 mars**, délai de rigueur.
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Sens Jeunesse de la somme de 32€ - frais de dossier - confirmation de réserve (amende 4.01).

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 53110413 du 08/02/2025 Paron FC 4 – Sens Jeunesse 2 U13 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Paron,
- Enregistre le score : Paron 4 = 1 – Sens Jeunesse 2 = 5
- Amende de 30€ au club de Paron (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de constat d'échec.

Match 53111202 du 1/03/2025 Charny 1 – Diges Pourrain 1 U13 Départemental 3 Gp F

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Charny,
- Enregistre le score : Charny 1 = 2 – Diges Pourrain 1 = 5

Match 53120308 du 8/03/2025 St Fargeau 1 – Cerisiers 1 U15 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de St Fargeau,
- Enregistre le score : St Fargeau 1 = 0 – Cerisiers 1 = 1

Match 29831147 du 8/03/2025 Varennes 1 – Ent. Magny/Quarré 1 U18 Départemental 2 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Varennes,
- Enregistre le score : Varennes 1 = 4 – Ent. Magny/Quarré 1 = 2

Match 28280262 du 9/03/2025 Mont Saint Sulpice 1 – Vinneuf Courlon 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Mont Saint Sulpice,
- Enregistre le score : Mont Saint Sulpice 1 = 2 – Vinneuf Courlon 1 = 1

Match 28280261 du 9/03/2025 Aillant 1 – St Sérotin 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Aillant,
- Enregistre le score : Aillant 1 = 3 – St Sérotin 1 = 0

Match 28280252 du 2/03/2025 Entente Florentinoise 2 – Sens Jeunesse 1 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec des clubs de l'Entente Florentinoise et de Sens Jeunesse,
- Enregistre le score : Entente Florentinoise 2 = 4 – Sens Jeunesse 1 = 3

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 29161919 du 9/03/2025 Sergines 2 – Ent. Vergigny St Flo Port Serein 2 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sergines,
- Enregistre le score : Sergines 2 = 0 – Ent. Vergigny St Flo Port Serein 2 = 3

Match 28886397 du 9/03/2025 St Sauveur/St Fargeau 1 – Varennes 2 Départemental 3 Gp D

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de St Fargeau,
- Enregistre le score : St Sauveur/St Fargeau 1 = 1 – Varennes 2 = 5

Match 28886395 du 9/03/2025 Andryes Chatel Censoir 1 – Coulanges La Vineuse 2 Départemental 3 Gp

D

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Andryes,
- Enregistre le score : Andryes Chatel Censoir 1 = 1 – Coulanges La Vineuse 2 = 2

Match 29159191 du 2/03/2025 Avallon 1 – Ravières Semur Époisses 1 Départemental Féminin à 8

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Avallon,
- Enregistre le score : Avallon 1 = 1 – Ravières Semur Époisses = 0

Feuilles de matchs manquantes

Match 29161923 du 9/03/2025 St Julien Du Sault 1 – Monéteau 2 Départemental 3 Gp B

- La commission demande au club de St Julien Du Sault de transmettre la FMI ou feuille de match papier et constat d'échec, et ce pour lundi 17 mars 2025, date impérative.
- Amende de 30€ au club de Saint Julien Du Sault (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

Match 28887461 du 9/03/2025 Vinneuf Courlon 2 – Villeneuve 1 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note du courrier et du constat d'échec déposés par l'arbitre de la rencontre,
- Demande au club de Vinneuf Courlon de transmettre une feuille de match papier, et ce pour lundi 17 mars 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club de Vinneuf Courlon (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

Homologation de tournois

La commission, en lien avec la commission technique, homologue les tournois suivants :

- Aillant : Tournoi U15 et U18 le 29.05.2025
- Sens Franco Portugais : Tournoi U9 et U13 le 7.06.2025 et U7 et U11 le 8.06.2025

Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégué officiel du district pour le match suivant :

- Match 53248430 du 16.03.2025 Sergines 1 contre ECN 1 Coupe de l'Yonne
➤ **M. Michel LE RUEN**
- Match 5324898 du 16.03.2025 Vinneuf Courlon 1 contre Migennes 2 Coupe Prével
➤ **M. Daniel DUROIR**
- Match 53248500 du 16.03.2025 Vergigny St Flo Port. 1 contre Cerisiers 2 Coupe Prével
➤ **M. Éric SCIAUD**

Bugs FMI

Match 28261910 du 9/03/2025 Sens FC 3 – Héry 1 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la réception de la FMI,
- Constate un bug informatique ayant entraîné la suppression de l'équipe d'Héry,
- Demande au club d'Héry de transmettre la composition de son équipe, et ce pour lundi 17 mars 2025, date impérative.

Match 28949631 du 8/03/2025 Gurgy 2 – St Georges 2 Départemental 2 Gp B

La commission prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre indiquant les changements :

- Pour Gurgy : 14 à la place du 2 et 17 pour le 13 à la 38^{ème} minute puis le 12 pour le 11 à la 75^{ème} minute
- Pour St Georges : le 13 à la place du 2 à la 46^{ème} minute, le 12 pour le 11 à la 60^{ème} minute et enfin le 14 pour le 7 à la 87^{ème} minute.

Match 29222946 du 9/03/2025 Ravières 1 – Briennon 1 Départemental 3 Gp C

La commission prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre indiquant les changements :

- Pour Ravières : 16 à la place du 6 à la 28^{ème} minute, le 13 pour le 3 à la 35^{ème} minute puis le 12 pour le 11 à la 45^{ème} minute,
- Pour Briennon : aucun changement.

Tirages des Coupes de l'Yonne

Coupe de l'Yonne U18

8 matchs sont à jouer le samedi 5 avril 2025 sur le terrain du premier nommé :

- **PARON 2 contre ENTENTE FLORENTINOISE 1**
- **JOIGNY 1 contre ST GEORGES 1**
- **AILLANT 1 contre CHAMPIGNY 1**
- **CHEVANNES 1 contre AVALLON 1**
- **APPOIGNY 1 contre SENS FC 2**
- **FONTAINE 1 contre COURSON 1 (suite au Forfait général du Stade Auxerrois)**
- **CERISIERS 1 contre ST DENIS LES SENS 1**
- **TOUCY 1 contre UF TONNERROIS 1**

Coupe Challenger U18

2 matchs sont à jouer le samedi 5 avril 2025 sur le terrain du premier nommé :

- **AUXERRE SC 1 contre CHAMPS SUR YONNE 1**
- **CHABLIS 1 contre VARENNES 1**

Sont exempts : Charny 1, Héry 1, Gâtinais FC 1, Magny 1, Mont Saint Sulpice 1, St Clément 1.

Coupe de l'Yonne U15

8 matchs sont à jouer le samedi 5 avril 2025 sur le terrain du premier nommé :

- **STADE AUXERROIS 2 contre HÉRY 1**
- **PARON 2 contre SENS FC 1**
- **CHABLIS 1 contre JOIGNY 1**
- **AILLANT 1 contre ST CLÉMENT 1**
- **RAVIERES 1 contre APPOIGNY 1**
- **SENS JEUNESSE 2 contre ENTENTE FLORENTINOISE 1**
- **AUXERRE SC 1 contre AVALLON 1**
- **ST GEORGES 1 contre AJ AUXERRE 1**

Coupe Challenger U15

8 matchs sont à jouer le samedi 5 avril 2025 sur le terrain du premier nommé :

- **VERMENTON 1 contre MONT SAINT SULPICE 1**
- **ST DENIS LES SENS 1 contre DIGES POURRAIN 1**
- **GATINAIS FC 1 contre PONT SUR YONNE 1**
- **CHAMPIGNY 1 contre MAGNY 1**
- **MONÉTEAU 1 contre UF TONNERROIS 1**
- **SENS FP contre ST FARGEAU 1**
- **CHAMPS SUR YONNE 1 contre CERISIERS 1**
- **COURSON 1 contre GJ ARMANCON 1**

Divers

- La commission prend note de la blessure de Monsieur Corentin DARREAU, gardien de Saint Fargeau lors de la rencontre Saint Fargeau contre Varennes. Elle lui souhaite un prompt rétablissement.
- Retour SROC : Conformément à la décision de la Commission Statuts Et règlements de la Ligue du 27 février 2025, la Commission sanctionne sportivement le club de Seignelay d'1 point de pénalité.

Fin de la réunion : 19h30.

**Le Président de séance,
SCHMINKE Didier**

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».